



COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE
SCRUTIN DU 14 SEPTEMBRE 2006

L'INPG se réforme, oui mais pour quoi faire?

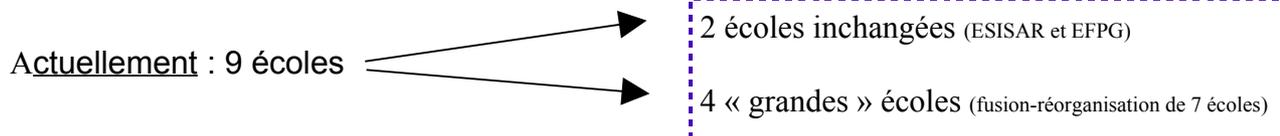
L'INPG crée un CTP et la CGT s'en félicite... Cependant, il est peu probable que le Président ait pris cette décision pour nous faire plaisir. L'INPG a en fait entrepris une vaste réforme, dont l'un des aspects est la **transformation en « Grand Etablissement »**, qui doit obligatoirement être validée par un Comité Technique Paritaire...d'où sa création.

Quelle réforme?

Ce projet a d'abord porté sur une vaste refonte de **l'organisation pédagogique**, pour plusieurs raisons.

- Adaptation au système européen LMD
- Redéfinition du périmètre des écoles actuelles, pour tenir compte de l'évolution des techniques et de la montée en puissance des applications « pluridisciplinaires »...
- Volonté de renforcer la « marque » *INP Grenoble*.

Les réflexions ont abouti à une formule qui donne à l'établissement un rôle prépondérant dans la maîtrise des « filières » pédagogiques, au détriment des écoles dont les contours sont par ailleurs largement remaniés :



A long terme, il n'est pas exclu que les écoles finissent par « s'effacer ». Les diplômes délivrés sont d'ailleurs désormais intitulés : « INP Grenoble – Ecole Y »

Un deuxième chantier de réforme a été lancé, concernant l'organisation de l'INPG, ce qu'on appelle aujourd'hui « **gouvernance** »...La recombinaison des écoles va entraîner une vaste réorganisation de leurs services. La Présidence propose simultanément une réforme des conseils et le renforcement de services centraux stratégiques (Ressources Humaines, Communication, et Systèmes d'Information), en cohérence avec sa volonté de recentrer le pilotage sur l'établissement. C'est ce qui justifie le changement de statut et le passage en *Grand Etablissement*.

Cela permet de déroger à la Loi régissant les Universités, et notamment de modifier la composition des 3 Conseils (CA, CEVU, CS), où les personnalités extérieures seront désormais plus nombreuses que les personnels.

Enfin, un troisième volet faisant suite à la nouvelle Loi sur la **Recherche**, amène également une vaste réorganisation des 38 Unités de Recherche en 22 « Très Grands Laboratoires ». Leur comptabilité est recentralisée au niveau INP Grenoble (et non plus des écoles). Une Direction de la Recherche voit le jour.

Qu'en pense la CGT?

Organisation pédagogique

Si il semble normal que l'INP Grenoble adapte son offre pédagogique pour une meilleure insertion professionnelle des étudiants, la formule retenue nous inspire quelques inquiétudes :

- **Lisibilité, cohérence des parcours pédagogiques** : les 4 nouvelles écoles couvrent chacune un spectre tellement large qu'on peut se demander si elles vont réussir à avoir une réelle identité.
- **Cohérence « spatiale »** : Si certains rapprochements thématiques semblent intéressants, l'éclatement géographique de certaines des nouvelles écoles pourrait poser de sérieux problèmes d'organisation, et occasionner de nombreux déplacements au personnel et aux étudiants. Ex : école PEM issue de PG, ERG...et EEG!, école 3E issue de HMG et IEG. L'INP offre-t-il l'abonnement SEMITAG?
- **Mutualisation des services** : ces fusions d'école risquent de susciter des mobilités géographiques et des changements de fonctions en nombre important.

→ Nous demandons que ces évolutions professionnelles se fassent dans la plus grande concertation avec les personnels, que leurs missions et leurs affectations soient redéfinis avec eux, dans leur intérêt, que des choix soient offerts le plus souvent possible.

→ Nous serons très vigilants pour que les personnels contractuels et vacataires ne fassent pas les frais de ces regroupements.

Gouvernance

Si un certain recentrage du « monstre tentaculaire » que l'INPG avait tendance à devenir peut sembler opportun, nous ne sommes guère persuadés de l'utilité de passer en **Grand Etablissement**. En particulier, le **rôle prépondérant donné aux industriels**, aussi bien au CA que l'un d'entre eux présidera, qu'au CEVU qui décidera de la création/suppression des filières, nous semble une mauvaise idée, qui éloigne l'INPG de sa nature « Universitaire ».

Cette réforme se situe aussi dans un contexte où l'on voit apparaître de plus en plus de **structures transversales**, liées à l'enseignement comme Grenoble Universités, ou à la Recherche comme le ou les futurs « PRES ». Aucune représentation des personnels n'existe dans ces entités, à qui l'on délègue pourtant de plus en plus de missions. Le rôle des administrateurs élus de l'INP Grenoble en est d'autant diminué.

Par ailleurs, ce volet s'accompagne du déploiement d'une **politique des Ressources Humaines**, dont nous craignons fortement qu'elle s'oriente vers une **individualisation** forcenée, l'INPG revendiquant un budget « global », lui donnant une très grande latitude dans l'attribution de primes au mérite, dans l'externalisation éventuelle de certaines fonctions, notamment celles des catégories C.

Les personnels IATOS ont déjà un bon aperçu de cette orientation à travers les entretiens d'activités, leurs objectifs et indicateurs...

Pour des élus vigilants, attachés à la notion de Service Public, et attentifs à vos intérêts, le 14 septembre, votez CGT!

Nous joindre : CGT INPG-UJF, Bat A de physique, DU, 38041 Grenoble cedex 9

mel : cgt@inpg.fr

web : www.ferc-sup.cgt.fr, rubrique Vie des syndicats/Sud-est/Grenoble1-INPG